

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit de fr. 110'000.- pour financer les mandats d'étude parallèles de la signalétique de l'agglomération yverdonnoise.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

En 1998, la Municipalité et les services communaux concernés ont étudié la proposition de la Commission de jumelages d'installer des panneaux aux entrées de localité pour mentionner les villes jumelles et amies de notre commune. Le projet établi n'a pas été réalisé afin de céder la place aux panneaux annonçant l'exposition nationale de 2001, ultérieurement reportée en 2002.

Après l'exposition nationale, le projet de panneaux aux entrées de localité fut reconsidéré puis abandonné en 2005, suite à la décision de la Municipalité d'entreprendre une étude globale de la signalétique en Ville d'Yverdon-les-Bains et de désigner un groupe de travail à cet effet.

Ce groupe de travail a réuni les personnes suivantes :

Mesdames et Messieurs :

Pierre Bauer	Affaires culturelles
Catherine Guanzini	Archives
Aude Brenzikofer	Communication
Marcel Vallotton	OTTY
Sébastien Lassueur	OTTY
Daniel André Morend	Police administrative et du commerce
Gérard Junod	Sports
John Aubert	URBAT
Jean-Jacques Jobin	URBAT.

Au printemps 2007, un appel d'offres auprès de huit graphistes a suscité l'intérêt de quatre d'entre eux, tous yverdonnois. Un montant de fr. 50'000.- a été inscrit au budget communal 2008 pour l'étude et la réalisation d'un concept de signalisation urbaine. Parallèlement, le groupe de travail a effectué une réflexion qui est résumée dans le chapitre suivant.

Résumé de la réflexion du groupe de travail sur la signalétique urbaine

a) *objectifs*

- définir un concept fort et unifié, rassembleur et porteur de l'image de la ville ;
- tenir compte du projet d'agglomération AggloY ;
- tenir compte des différents types de mobilité (transports individuels, transports publics, marche et cycles) ;
- cibler le public (habitants, touristes, visiteurs, pendulaires) ;
- respecter une ligne de mobilier urbain (écriteaux, signaux, enseignes, tableaux d'affichage, bancs, éclairage, plans de ville, abri-bus, etc.) ;
- signaler les édifices et leurs horaires d'ouverture (par exemple : patinoire) ;
- relier la ville à son agglomération par la mobilité douce (par exemple : indication d'un chemin attractif pour se rendre à pied ou à vélo dans un village voisin) ;
- enjeux pratiques : marchés publics, financement, suivi, économie de moyen ;
- choix, achat et financement du matériel de signalisation, choix du langage, prise en compte du plurilinguisme, qualité du graphisme, durabilité, facilité d'entretien de remplacement et de recyclage des matériaux.

b) *Questions et réflexions de base*

- qui intégrer dans la réflexion ? (associations, commerçants, entreprises) ;
- quels sont les besoins ? (tourisme, loisirs, vie pratique, enseignes, mobilité, image de marque)
- quel est le bilan de la signalétique existante ?
- quel sont les études réalisées, les projets concrétisés, les demandes ?
- y a-t-il des modèles à suivre ? (autres villes)
- comment intégrer le nouveau plan de mobilité de l'agglomération yverdonnoise défini dans le projet AggloY ?
- quelle est la hiérarchie des usagers ? (automobilistes, piétons, cyclistes).

c) *Etat des lieux*

- établir une liste exhaustive de l'ensemble de la signalisation, classée par genres.

d) *Critique de l'état existant*

- vérifier si les informations sont correctement signalées.

e) *Proposition de mesures, de références, d'exemples*

- méthode à développer pour pallier le manque de signalisation.

f) *Inventaire évolutif de la signalétique par domaine :*

Architecture :

- château
- bâtiments du XVIII^e siècle (Place Pestalozzi, Rues du Four, du Lac, de la Plaine, etc.)
- bâtiments fin XIX^e- début XX^e : Théâtre Benno Besson, Collège de la Place d'Armes, Office du tourisme, etc.)
- bâtiments industriels et réhabilitation (usine Paillard)
- logements individuels (Coin de terre)
- Menhirs

Pratique :

- services de l'administration communale
- services de l'administration cantonale
- gîte du passant
- office du tourisme
- camping
- hôtels
- hôpitaux
- gare
- la Marive
- écoles, collèges, gymnase, école professionnelle, HEIG
- piliers publics
- affichage libre
- affichage SGA
- enseignes
- info entrées de ville (plan-jumelages etc..)
- événements ponctuels, manifestations, oriflammes – pavoisement
- aérodrome
- W.-C. publics

Religieux :

- temple
- église catholique (Maison-Rouge)
- chapelle des Cygnes
- église de Fontenay

Sports et loisirs :

- centre thermal
- piscines
- plage
- patinoire
- stade municipal
- tennis
- Champ-Pittet
- jardins publics et espaces verts
- places de jeux
- équipements sportifs (Isles, Vuagères, USY, etc.)
- port – embarcadère - lac
- rives du lac
- location de vélos

Culture :

- théâtre Benno Besson
- échandole
- musée Yverdon et région
- musée suisse de la Mode
- maison d'ailleurs
- espace Jules Verne
- oeuvres d'art en plein air (Jardin japonais, Place des droits de l'homme, automate du Collège de Fontenay)
- grandes figures yverdonnoises (Pestalozzi, Haldimand, De Félice, etc.)

- castrum
- château
- galerie du Château
- bibliothèque

Economie :

- Y-Parc / PST
- ateliers CFF
- St-Roch

Domaines:

- ponts
- cours d'eau

Infrastructures routières :

- signalisation routière
- signalisation des entreprises (selon signalisation routière ou particulière)
- signalisation cycliste officielle (brun-rouge)
- signalisation piétonne officielle (jaune)
- parcage avec nombre de places et nom du parc à véhicules
- zones industrielles
- mise aux normes VSS (SN 640871 - délai 2012)

Pavoisement :

- oriflammes, banderoles, drapeaux, etc.

Sites prioritaires :

- lac
- plage
- OTTY
- centre historique
- information générale à la gare.

Mandats d'étude parallèles de la signalétique

Le 20 novembre 2007, le groupe de travail a sollicité les conseils avisés du Professeur Jimmy SCHMID de l'Institut universitaire de technologie en communication visuelle et signalétique à Berne. Suivant l'avis du prénommé, le groupe de travail a présenté un rapport à la Municipalité sur la base duquel elle a décidé de procéder par l'octroi de mandats d'étude parallèles.

Pourquoi des mandats d'étude parallèles ?

La démarche consiste à confier une même étude à plusieurs mandataires en parallèles, ce qui permet de disposer de trois ou quatre projets, de choisir celui qui correspond le mieux aux besoins de notre commune et d'en confier la réalisation à son auteur.

Organisation et suivi des mandats d'étude parallèles

1. Objectif

Lancer une réflexion sur la signalétique de la ville pour répondre aux besoins des différents utilisateurs (automobilistes, piétons, cyclistes, visiteurs) dans les domaines de la culture, des sports, des événements, des loisirs, des institutions publiques et des parcours piétons et cyclistes.

L'étude doit inclure les éléments suivants :

- une analyse de la situation actuelle, avec ses problèmes et ses points forts ;
- une proposition de concept général de la signalisation s'intégrant à la charte graphique d'Yverdon-les-Bains et respectant l'identité visuelle de la ville ;
- une recherche visuelle pour des sites stratégiques comme la gare et les entrées de localité.

2. Organisation

Le concours est organisé en trois phases :

- Organisation du projet
- Préqualification
- Mandats d'étude parallèles

Le jury est constitué comme suit :

- 2 membres non professionnels
 - représentant de la Municipalité
 - représentant de l'Administration
- 3 membres professionnels
 - experts en signalétique et communication visuelle
- des experts (avec voix consultative) dans les domaines du tourisme, des transports, des services publics, etc., qui seront sollicités ponctuellement
- les membres du Groupe de travail qui le désirent

Coût et financement

Phase 1 :

- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|----------|
| • Préparation des documents de base pour le concours et organisation du projet | Fr. | 3'000.-- |
| • Définition des conditions cadres (cahier des charges, exigences particulières) | | 1'500.-- |
| • Elaboration des critères de la préqualification (documents d'appel d'offres) | | 2'000.-- |
| • Constitution du jury | | 1'500.-- |
| • Elaboration du programme de concours | | 6'000.-- |

Phase 2 :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| • Organisation de la préqualification | 500.-- |
| • Examen de la préqualification
(organisation de l'évaluation par le jury et communication) | 5'000.-- |

Phase 3 :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| • Exécution des mandats d'étude parallèles
(préparation et envoi de la documentation, programme, plans, photos, charte graphique) | 500.- |
| • Réponses aux questions
(collecte des questions, projets de réponses, consultation du jury, rédaction des réponses définitives et envoi aux participants) | 2'500.-- |
| • Examen préliminaire des mandats d'étude parallèles | 5'000.-- |
| • Evaluation des mandats d'étude parallèles
(organisation et présentation de l'évaluation) | 3'000.-- |
| • Rapport du jury
(communication aux participants) | 4'000.-- |
| • Publications
- (FAO et presse spécialisée) | 500.-- |

Sous-total :**Fr. 35'000.--**

(selon offre de la Haute Ecole des Arts de Berne et la société Metron S.A. à Berne, spécialiste en architecture, développement urbanistique et environnemental)

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Indemnités du jury professionnel | 12'000.-- |
| - TVA | 3'570.-- |
| - Indemnités pour les participants
(4 mandataires à Fr. 10'000.--) | 40'000.-- |
| - Coûts divers : | |
| <i>Déplacements et impressions</i> | 1'700.-- |
| <i>Appel d'offres</i> | 2'500.-- |
| <i>Déplacements et repas du jury</i> | 2'000.-- |
| TVA | 470.-- |
| <i>Prestations communales</i> | 12'760.-- |

Total**Fr. 110'000.--**

=====

L'étude de la signalétique de l'agglomération yverdonnoise par le biais de mandats d'étude parallèles, devisée à fr. 110'000.-, sera imputée dans le compte no 9'600. En principe, ce montant sera reporté dans la demande de crédit d'investissement qui vous sera présentée le moment venu pour la réalisation de la signalétique, sinon, il sera amorti en 5 ans au plus.

Le montant de fr. 50'000.-, inscrit au budget communal 2008 dans le compte « signalisation routière » no 436.3185, ne sera pas utilisé.

Calendrier

- Printemps 2008 : demande de crédit au Conseil Communal
- Eté 2008 : préparation du concours
- Automne 2008 : concours
- Fin 2008 : résultat du concours.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Un crédit de fr. 110'000.- est accordé à la Municipalité pour financer des mandats d'étude parallèles de la signalétique de l'agglomération yverdonnoise ;

Article 2.- : La dépense sera imputée au compte no 9'600 puis reportée dans le crédit d'investissement relatif à la réalisation du projet ou amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : MM. Jean-Daniel Carrard et Paul-Arthur Treyvaud